

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/LF

N° 44/2013

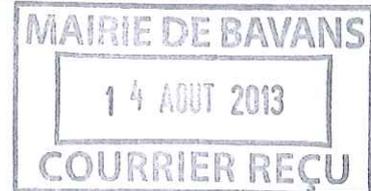
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| <b>DATE DE CONVOCATION :</b><br>23/05/2013   | L'an deux mil treize le six juin à dix neuf heures,   |
| <b>DATE D'AFFICHAGE :</b><br>06/06/2013  | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>   |
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b><br><br><i>En exercice : 27<br/>Présents : 22<br/>Votants : 27</i> | <b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (arrivée 19h15), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel (départ 20h00). |
| <b>OBJET :</b><br><br><i>Réalisation d'un préau École Maternelle F. DOLTO</i>                    | <b>Excusés :</b> PETIT Betty a donné procuration à KNEPERT Pierre, CLAUDON Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, FERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, AUDOUZE Yann a donné procuration à MAKSOUH Mourad.<br><br>Monsieur Jean-Pierre MONNIN est nommé secrétaire de séance.  |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réalisation d'un préau à l'École Maternelle F. Dolto sise au 03 rue de la Chapelle 25550 BAVANS dont le montant de l'opération s'élève à 11 176.00€ HT (13 366.50€ TTC).
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 7935.00€ HT
  - Subvention : 3241.00€ HT
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de la subvention.
- S'engage à réaliser les travaux des les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Aussi fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le ..06/06/2013  
Publiée le ..06/06/2013....  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire